

XIX MUESTRA DE CINE INTERNACIONAL DE PALENCIA

Du 26 février au 6 mars 2010

FESTIVAL DE COURTS METRAGES en 35 mm.

RÈGLEMENT

1.- ORGANISATION

La Muestra de Cine Internacional de Palencia est organisée par la **Asociación Amigos del Cine** et la **Universidad Popular de Palencia**.

Le Festival aura lieu du 26 février au 6 mars 2010 dans l'**Auditorium de Caja España**, situé C/ Mayor, 54.

2.- PARTICIPATION

La participation est ouverte à tous les producteurs et réalisateurs de cinéma qui présenteront des films de production nationale ou internationale.

3.- CONDITIONS DE PARTICIPATION

- La durée des films ne doit pas excéder 30 minutes
- Les films contenant des dialogues doivent être présentés en version espagnole, ou être sous-titrés dans cette langue.
- Les films doivent être présentés sur support de projection 35 mm.
- Chaque participant peut présenter autant d'œuvres qu'il le désire.
- La date de production ne doit pas être antérieure à 2008 et le film ne doit pas avoir été présenté lors des précédentes éditions de la Muestra de Cine Internacional de Palencia.
- Les auteurs seront responsables des droits de leurs œuvres.

4.- INSCRIPTION Y PRÉSÉLECTION

- Chaque participant devra envoyer entre le **11 novembre 2009 et le 11 janvier 2010**:
 - Une fiche d'inscription (voir modèle).
 - Une biographie et une filmographie du réalisateur.
 - **Une copie en DVD.**
 - Deux photos du film qui seront publiées dans le catalogue officiel et sur le site Internet.
- Les copies DVD ne seront pas renvoyées, sauf demande expresse par écrit de leur propriétaire.

Les documents et le matériel devront être envoyés avant le **11 janvier 2010** à l'adresse suivante:

XIX MUESTRA DE CINE INTERNACIONAL DE PALENCIA
Asociación Amigos del Cine
C/ Padilla s/n
34003 PALENCIA (ESPAGNE)

5.- ENVOI DES COPIES 35 mm.

- Les **films sélectionnés** pour être projetés dans le cadre du Festival devront être envoyés en **copie 35 mm.** à la date indiquée par l'Organisation. Dans quelques cas exceptionnels, les courts métrages pourront être projetés en DVD.
- De même et parallèlement à l'envoi de la copie, les participants devront envoyer un e-mail dans lequel ils informeront de leur envoi et où ils feront apparaître le titre du film, le nombre de bobines, la date de l'expédition et le type d'envoi (par la Poste, par messagerie express...).

6.- FILMS SÉLECTIONNÉS

- Les films sélectionnés entreront en compétition pour tous les prix du Festival.
- L'Organisation du Festival sélectionnera un nombre limité de courts métrages qui, pour leur contenu musical, pourront également concourir pour le **Prix de la meilleure Bande Son.**
- L'Organisation du Festival décide de la programmation (date et ordre de projection des films) et s'engage à ne pas projeter plus de 5 fois chaque film dans le cadre du Festival.
- Dans le cadre du **Prix de la Prison**, les courts métrages seront projetés en DVD, pour raisons techniques.
- Les courts métrages en compétition pour le Prix de la Meilleure Bande Son seront projetés en DVD dans le bar Universonoro entre les mois de mars et mai.
- **Les copies 35 mm. devront porter une étiquette indiquant l'adresse à laquelle elles doivent être renvoyées.** Les copies seront renvoyées dans un délai maximum de 7 jours après la fin du festival.
- L'Organisation du Festival prend en charge les frais d'envoi et de renvoi des films entre le lieu d'expédition et Palencia (et vice-versa) mais uniquement sur le territoire espagnol.

Les courts métrages primés lors du Festival pourront être projetés par l'Organisation dans le cadre de ses engagements avec ses partenaires.

7.- JURYS

- Le Jury Officiel sera composé de professionnels du monde de la communication. Il décernera le prix du Meilleur Court Métrage et le Prix Spécial du Jury, ainsi que les mentions à la Meilleure Réalisation, au Meilleur Acteur et à la Meilleure Actrice.
- Un Jury spécifique composé de membres de l'organisation du festival **Palencia Sonora** décernera le prix de la meilleure Bande Son qui sera remis au mois de mai.
- Le public présent lors des projections décernera, par bulletin de vote, le Prix du Public.
- Le public de la prison présent lors des projections décernera, par bulletin de vote, le Prix du Public de la Prison.
- Les décisions des Jurys sont sans appel. Les jurys se réservent la possibilité de ne pas décerner un prix.

8.- ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

- L'Organisation du Festival règlera tous les cas non prévus au règlement, mais sa décision sera sans appel.
- L'inscription au Festival implique l'acceptation de tous les points de ce règlement.

9.- PRIX

- Les prix décernés seront les suivants:
- Prix du Jury "Milagros Alcalde": **Meilleur Court métrage Otero (trophée du festival) et 5.000 Euros.**
- Prix Spécial du Jury
- **Otero (trophée du festival) et 1.000 Euros.**

- Prix du Public: **Meilleur Court Métrage**
- **Otero(trophée du festival) et 2.000 Euros.**

- Prix du Public C.E.A.S: **Meilleur Court Métrage**
- **Otero (trophée du festival) et 1.000 Euros.**

- Prix du Public de la Prison: **Meilleur Court Métrage**
- **Otero (trophée du festival) et 1.000 Euros.**

- Prix du Jury "Javier Santos" de la meilleure Bande Son:
- **Otero (trophée du festival) et 800 Euros.**

- Mention du Jury et Otero de la **Meilleure Réalisation.**

- Mention du Jury et Otero du **Meilleur Acteur.**

- Mention du Jury et Otero de la **Meilleure Actrice.**

* **Un même court métrage pourra recevoir plusieurs prix.**

* **On déduira des dotations attribuées aux lauréats la quantité due au Trésor Public.**

Le film

Téléphone:

Titre:

Type de film: Fiction Animation Documentaire Expérimental

Date de production:

Lieux de tournage:

Sous-titres OUI NON

Durée du film: min.

Le réalisateur

Prénom et nom:

Adresse:

Ville:

Code Postal:

Tél/Fax:

E-mail:

Le producteur

Prénom et Nom:

Adresse:

Ville:

Code Postal:

Tél/Fax:

E-mail:

Fiche technique

Production:

Scénariste:

Photographie:

Montage:

Fiche artistique (acteurs/actrices)

.....
.....
.....

Synopsis du film

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....